

Règles de comportement pour les lugeurs

Attache (leach) obligatoire – disponible à la caisse

1. Respect des autres lugeurs

Le lugeur doit se comporter de manière à ne pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

2. Maîtrise de la vitesse et du comportement

Le lugeur doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.

3. Maîtrise de la direction

Le lugeur amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du lugeur aval.

4. Dépasser à distance

Le dépassement peut s'effectuer par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du lugeur dépassé.

5. Pénétrer et s'engager sans danger

Tout lugeur qui pénètre sur une piste ou s'y engage après un arrêt doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

6. Stationnement au bord de la piste

Tout lugeur doit éviter de stationner sans nécessité aux endroits situés dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le lugeur doit dégager le lieu le plus vite possible.

7. Montée et descente au bord de la piste

Le lugeur qui monte ou qui descend à pied doit utiliser le bord de la piste.

8. Respect du balisage et de la signalisation

Tout lugeur doit respecter le balisage et la signalisation.

9. Assistance

En cas d'accident, tout lugeur doit prêter secours.

10. Identification

Tout lugeur – témoin ou partie responsable ou non d'un accident – est tenu de faire connaître son identité.

[Règles pour lugeurs - seilbahnen.org](http://seilbahnen.org)